



CHARTRE DE VIE COLLECTIVE ACTIVITES PERISCOLAIRES

La commune de Dortan propose un service d'accueil périscolaire (garderie, restaurant scolaire et étude) pour les enfants scolarisés dans ses écoles, afin de répondre au mieux aux besoins des familles et faciliter leur quotidien.

La mise en place de cette charte a été réalisée, dans un souci de cohérence et de continuité, par tous les adultes responsables de vos enfants (personnel encadrant, personnel de la mairie, enseignant) et afin de permettre à l'enfant d'apprendre, de jouer et de manger dans les meilleures conditions possibles.

Elle a aussi pour but de faire comprendre à vos enfants, futurs concitoyens, la nécessité d'instaurer des règles dans toute société afin que la liberté de chacun soit respectée.

Elle rassemble les droits et les devoirs des enfants à respecter lors des différentes activités périscolaires.

Après en avoir pris connaissance et l'avoir étudiée avec votre enfant qui l'aura validée et signée, nous vous demandons de nous retourner le coupon réponse ci-joint en mairie de Dortan.

LA CHARTE

MES DROITS

- ↻ J'ai le droit d'être respecté par les adultes et les autres enfants.
- ↻ J'ai le droit d'être en sécurité et donc d'être protégé contre toute forme de violence (verbale ou physique) et de discrimination.
- ↻ J'ai le droit au respect de mes affaires personnelles.
- ↻ J'ai le droit d'évoluer, de travailler et de jouer dans des lieux propres et agréables.
- ↻ J'ai le droit de manger dans un environnement calme et agréable.
- ↻ J'ai le droit à la parole et donc d'être écouté par les autres enfants et par les adultes.
- ↻ J'ai le droit d'utiliser du matériel à condition d'avoir l'autorisation de l'adulte.
- ↻ J'ai le droit à des moments calmes.

MES DEVOIRS

- ⇒ **Le respect des autres** : je n'insulte pas mes camarades et les adultes, je ne me bagarre pas, je n'embête pas mes camarades, je parle sans crier, je respecte les consignes des adultes.
- ⇒ **Le respect du matériel et des locaux** : je respecte le matériel et le mobilier (toilettes, préau, vitres, salles d'activités, cantine, jeux, vêtements...), je range les jeux après chaque utilisation, je respecte l'état de propreté des locaux (interdiction de jeter des papiers, des sacs... dans la cour, à la cantine, dans les salles d'activités et aux abords de l'école).
- ⇒ **Le respect de la sécurité** : je ne me déplace pas en courant dans les locaux (préau, toilettes, cantine, escaliers), je me déplace calmement et en rang, je ne joue pas à des jeux dangereux (boules de neige, cailloux, bagarres...), je n'apporte pas d'objets dangereux.

Voici les règles de vie en collectivité qu'il te faudra respecter dans les lieux où tu te rendras avec le personnel encadrant, dans la cour, à la cantine, à la garderie et à l'étude.

Chaque fois que tu n'auras pas respecté une des règles écrites ci-dessus, tu auras une croix. Tes parents et les enseignants seront informés et une sanction sera alors appliquée (cf chap ; VII « discipline et respect » du règlement intérieur).

COUPON A RETOURNER EN MAIRIE

CHARTRE DE VIE COLLECTIVE POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

(Un document délivré par famille)

Nom et prénom du ou des enfants :

Nom du parent 1 (ou représentant légal).....Prénom.....

Nom du parent 2 (ou représentant légal).....Prénom.....

Atteste avoir pris connaissance de la charte de vie collective pour les activités périscolaires de Dortan, et m'engage à la respecter, et à la faire respecter à mon (mes) enfant(s).

Le.....

Signature de ou des enfants

Signature des représentants légaux